



LES NOUVELLES MESURES

Mercredi 28 octobre, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé la mise en place d'une nouvelle période de confinement jusqu'au 1^{er} décembre. La situation sanitaire imposait la nécessité de ces nouvelles règles. Le taux d'occupation des lits en réanimation a durablement augmenté.

Le Parlement examine depuis le 21 octobre le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Le Premier Ministre, Jean Castex s'est exprimé devant les parlementaires le jeudi 29 octobre dernier sur la crise sanitaire que le monde traverse. 60% des lits de réanimation sont occupés par des patients COVID-19. Les efforts et les sacrifices ont été soulignés.

Au vu de la surcharge des services hospitaliers, de nombreuses mesures protectrices ont été prises, accompagnées par des protocoles sanitaire stricts :

- Limitation des déplacements.
- Soutien aux secteurs fragilisés par la crise sanitaire et économique.
- Soutien aux entreprises.
- Généralisation du télétravail.
- Aides exceptionnelles.
- Soutien à l'éducation.
- Soutien à l'économie.

3 objectifs :

Protéger les plus âgés et les plus fragiles, protéger les jeunes, protéger les soignants.

POUR TÉLÉCHARGER VOTRE ATTESTATION DE DÉPLACEMENT :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

POUR REMPLIR VOTRE ATTESTATION EN LIGNE :

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Restons responsables : protégeons-nous les uns et les autres. Le pays traverse une période difficile et la solidarité est primordiale.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN SUIVANT CE LIEN